<u>mprimer</u>	
Demathieu Bard chargé du Pôle de référence inclusif sp métropolitain	ortif
mage	

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a choisi un groupement piloté par Demathieu Bard pour le marché global de performance du Pôle de référence inclusif sportif métropolitain (Prisme), « e?quipement de?die? a? la pratique universelle du sport » situé à Bobigny.

Le Prisme est un « e?quipement de?die? a? la pratique universelle du sport » de 13 100 m2 qui prend en compte l'ensemble des handicaps. « Il re?unira a? la fois les pratiques de loisirs et de haut niveau, mais aussi un po?le de recherche inte?gre? et pourra accueillir simultane?ment jusqu'a? 2 000 usagers », signale le Département.

Pour en assurer la conception, la re?alisation et l'exploitation-maintenance, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a retenu, dans le cadre d'un marché global de performance, un groupement composé de Demathieu Bard avec Gulizzi architectes, l'Agence Rome?o architecture, CET inge?nierie, Le Sommer environnement, Burgeap, D&H, Peutz & associe?s, MBAcity, Idex énergies et Demathieu Bard maintenance.

Le site disposera d'une salle multisports, dote?e de 500 places assises, qui bénéficiera d'un traitement spe?cial permettant l'accueil des publics souhaitant e?voluer en milieu prote?ge?. Il sera aussi équipé d'un mur d'escalade, d'une salle d'armes, d'un dojo, d'une salle de musculation et d'un espace dédié au e-sport. Un plateau de recherche, de de?veloppement et d'innovation pe?dagogique doit aussi y voir le jour.

Label Ba?timent durable

Sur le plan environnemental, cet équipement respectera les critères du label Ba?timent durable et vise également à être vertueux par la gestion des eaux pluviales, la valorisation de 70 % des de?chets du chantier, le respect des crite?res bilan carbone au niveau E3 pour la partie e?nergie et C1 pour la partie carbone. De plus, 65 % de la parcelle seront ve?ge?talise?s.

Apre?s une phase préparatoire, les travaux de ce pôle doivent débuter au deuxie?me semestre 2022 pour s'achever au premier semestre 2024, en vue d'une mise en service en mai 2024. Conformément aux engagements de Paris 2024, une clause d'insertion permettra de consacrer 10 % des heures travaille?es a? des publics du territoire en insertion professionnelle.